

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2017-2018



Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. (art. 63.1)

Tout membre du personnel d'une école collaborera à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veillera à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence.

La directrice de l'école a désigné, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.

## SECTION 1

### ANALYSE DE SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

- ÉCOLE PRIMAIRE DE 545 ÉLÈVES INCLUANT LE PRÉSCOLAIRE 4 ANS
- 56 % DE NOS ÉLÈVES SONT DES GARÇONS
- DEUX CLASSES À PROJET « AIDER »
- MILIEU DÉFAVORISÉ DE 8
- MULTIETHNIQUE, PLUS DE 70 % DE NOS ÉLÈVES SONT ISSUS DE L'IMMIGRATION
- ÉVÈNEMENTS D'INTOLÉRANCE FACE À LA DIFFÉRENCE SONT NOTÉS
- LES CAS D'INTIMIDATION SIGNALÉS SONT PLUS SOUS FORME VERBALE
- LES SIGNALEMENTS D'ACTE D'INTIMIDATION SONT SURTOUT AUX 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> CYCLES
- LA COUR DE RÉCRÉATION EST L'ENDROIT OÙ LES ACTES SONT SURTOUT CONSTATÉS

### NOS PRIORITÉS

- S'ASSURER QUE LA COUR D'ÉCOLE EST UN MILIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS
- DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE ET DE TOLÉRANCE
- PRÉVENIR, INFORMER, OUTILLER TOUS LES ACTEURS DE L'ÉCOLE
- IMPLIQUER NOS ÉLÈVES DU 3<sup>E</sup> CYCLE DANS LA DÉMARCHÉ
- OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ACCUEILLANT

### MESURES DE CONFIDENTIALITÉ

- LE DOSSIER COMPORTANT LES RAPPORTS DE SUIVIS ET D'ÉVÈNEMENTS EST CONFIDENTIEL
- LES INTERVENANTS DE L'ÉCOLE FONT PREUVE D'ÉTHIQUE ET DE CONFIDENTIALITÉ LORS DU TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ
- S'ASSURER D'UN ENDROIT PROPICE À LA CONFIDENTIALITÉ POUR LE TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2017-2018



MESURES DE PRÉVENTION	MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS	MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ACTUALISATION ANNUELLE DU CODE DE VIE</li> <li>• THÈME ANNUEL EN LIEN AVEC LA TOLÉRANCE</li> <li>• GESTION DE CLASSE POSITIVE</li> <li>• ATELIERS SUR LA GESTION DES CONFLITS ET SUR LES HABILITÉS SOCIALES PAR LA PSYCHOÉDUCATRICE</li> <li>• UTILISATION DU MESSAGE CLAIR</li> <li>• VISIONNEMENT DE CAPSULES SUR L'INTIMIDATION</li> <li>• GESTION SAINÉ DES ACTIVITÉS SUR LA COUR (COOP SPORTIVE)</li> <li>• ENCADREMENT PAR PRIVILÈGES</li> <li>• PLAN DE SURVEILLANCE SUR LA COUR (MÉDIATEURS, SURVEILLANCE STRATÉGIQUE ET PROACTIVE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAPSULES D'INFORMATION AUX PARENTS SUR L'INTIMIDATION (INFOPARENTS, SITE DE L'ÉCOLE)</li> <li>• MISE EN PLACE DE MOYENS DE COMMUNICATION EFFICACES ET VARIÉS POUR TENIR LES PARENTS INFORMÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE (CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, SITE INTERNET)</li> <li>• INCLURE LES PARENTS DANS LA COMMUNAUTÉ DE L'ÉCOLE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COURRIELS</li> <li>• APPELS TÉLÉPHONIQUES</li> <li>• AGENDA</li> </ul>

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2017-2018



SECTION 2	
MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT	ACTIONS LORS D'UN ACTE CONSTATÉ
<p><b>VICTIME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● ARRÊT DE LA SITUATION</li> <li>● SÉCURISATION DE LA VICTIME</li> <li>● INTERVENTION-RÉFÉRENCE-SUIVI <ul style="list-style-type: none"> <li>○ RENCONTRE D’AFFIRMATION DE SOI DANS LE BUT D’OUTILLER LA VICTIME</li> <li>○ ENSEIGNEMENT EXPLICITE, MODÉLISATION</li> </ul> </li> <li>● ÉVALUATION DE L’IMPACT</li> <li>● IMPLICATION DES PARENTS <ul style="list-style-type: none"> <li>○ DÉMARCHE D’AIDE</li> <li>○ RECADRAGE</li> <li>○ PISTES DE SOLUTION À L’ENFANT</li> </ul> </li> </ul> <p><b>AUTEUR-AGRESSEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● ÉVALUATION DE LA SITUATION</li> <li>● LIEN AVEC LES IMPACTS CONSTATÉS <ul style="list-style-type: none"> <li>○ DÉVELOPPER SON EMPATHIE</li> <li>○ CONSCIENTISER LE JEUNE SUR L’IMPACT DE SON GESTE À COURT ET À LONG TERME</li> </ul> </li> <li>● INTERVENTION-RÉFÉRENCE-SUIVI <ul style="list-style-type: none"> <li>○ TRAVAILLER LES HABILITÉS SOCIALES</li> <li>○ DÉVELOPPER UN LEADERSHIP POSITIF</li> <li>○ GESTE DE RÉPARATION</li> <li>○ APPLIQUER LA MÉTHODE D’INTÉRÊT COMMUN</li> <li>○ GARDE RAPPROCHÉE DURANT LES RÉCRÉATIONS</li> <li>○ IMPLIQUER LES INTERVENANTS EXTERNES AU BESOIN (POLICIER, TRAVAILLEUR SOCIAL...)</li> </ul> </li> <li>● IMPLICATION DES PARENTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● RENCONTRER PROMPTEMENT LES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LA SITUATION ET LES INFORMER QU’IL Y AURA UNE CONSÉQUENCE EN LIEN AVEC LE GESTE POSÉ</li> <li>● INFORMER OU FAIRE UN RETOUR AUX PARENTS DE LA SITUATION, DANS L’INTÉRÊT DE L’ÉLÈVE, ET LES IMPLIQUER DANS LA RECHERCHE DE SOLUTION</li> <li>● DONNER UNE RÉTROACTION À LA PERSONNE QUI A PORTÉ PLAINTÉ</li> </ul> <p><b>SANCTIONS DISCIPLINAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● APPLICATION RIGOUREUSE DU CODE DE VIE ET, SELON LA GRAVITÉ ET LA FRÉQUENCE DU GESTE, UNE SANCTION AUTRE PEUT ÊTRE APPLIQUÉE</li> </ul>

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2017-2018



## TÉMOINS

- DÉFINIR L'IMPORTANCE DU RÔLE DU TÉMOIN
- REMERCIER ET SÉCURISER D'ÊTRE VENU DÉNONCER
- SELON LA SITUATION, IMPLIQUER LES PARENTS

## SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

- ÉVALUATION DE L'ÉVÉNEMENT POUR DÉTERMINER LE TYPE DE MANIFESTATION
- RENCONTRE DES DIFFÉRENTS ACTEURS IMPLIQUÉS
- CONTACT AVEC LES PARENTS
- SI BESOIN, APPLICATION DU PROTOCOLE D'INTERVENTION
- UTILISATION DES OUTILS DE CONSIGNATION (SPI)
- REDDITION DE COMPTE EN LIEN AVEC LES PLAINTES FONDÉES